

Compte Rendu de la Rencontre des Collectifs Locaux réunis en Coordination Nationale

Samedi 7 avril 2012 – Aups (83)

21 collectifs représentés par une cinquantaine de personnes :

07 Ardèche-13 Gardanne- 26 Drôme nord- 30 Gard (Nîmes - Le Vigan - Lodève) 32 Gers
34 Hérault (Clapiers -Plaines du Languedoc – Grand Montpellier - Bassin de Thau Montpeyroux-
Gignac) 46 Lot Cahors 47 Lot et Garonne 48 Lozère (Causse Méjean- Florac) 75-77 Ile de
France 83 Var 84 Vaucluse
Associations FRAPNA - No Gazaran - ATTAC France

Le collectif local d'Aups (83) accueille les représentants des collectifs réunis en coordination nationale. Ceux de Sillans la Cascade (83) et de Salernes (83) se chargeant des hébergements et du repas du samedi soir

La coordination salue la présence de 4 maires des villages voisins engagés dans la lutte: Aups: M. Antoine Faure; Salernes: Mme Nicole Fanelli; Sillans la Cascade: M.Christian Grimaldi et Tourtour: M. Pierre Jugy.

Le maire de Pontèves, M. Jean-Marc Etienne, référent du collectif des maires varois, présente les actions menées par les élus varois:

- 120 arrêtés anti gaz de schiste pris pour 92 communes;
- demande d'entretien avec le Préfet par courrier signé conjointement par les Présidents des maires du Var et des maires ruraux du Var (déjà signataires de l'appel à l'ensemble des Maires du Var à prendre des arrêtés municipaux (voir <http://www.docgazdeschiste83.org/maires/Courrier-AMV-exploration-et-exploitation-de-gaz-de-schiste-.jpg>)

Pas de réponse à ce jour

Ordre du jour de la journée: voir P.J

1 - Présentation de l'atelier VIAN par le collectif ardéchois:

Système d'alerte national, un schéma est proposé aux collectifs locaux en fonction de leurs besoins, à mettre en place en 2 ou 3 séances plénières maximum. Ceci car les foreurs peuvent dès maintenant agir sur le terrain. Les militants intéressés se réunissent en atelier sur ce thème.

2 - Expression des Collectifs sur l'actualité:

- Collectif Ile-de-France

Depuis près de 60 ans l'exploitation de pétrole dans la région, en particulier en Seine-et-Marne, se fait sans problème. Le changement de mode d'exploitation par fracturation hydraulique est interdit, mais les pétroliers minimisent les risques en usant de sémantique ce qui conduit à la démobilisation de la population. Aussi il convient bien de parler de gaz, huile et pétrole de schiste. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Les pétroliers communiquent aussi sur la possibilité de prélever dans les aquifères profonds du Dogger même si ces ressources sont saumâtres, puis de réinjecter au même niveau du sous-sol profond, après traitement. La Seine-et-Marne est en situation de sécheresse structurelle depuis 2004. 12% de l'Ile-de-France est alimentée en eau par la Seine-et-Marne. L'eau doit être réservée en priorité à l'alimentation en eau potable de la population. Ce doit être l'axe d'information prioritaire de ces populations.

Il y a un risque d'une focalisation des prospections sur l'Ile-de-France, car les infrastructures sont déjà en place. La mise à disposition du public des documents consultables dans le cadre de l'instruction de demandes de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures a été prolongée de 90 jours à partir du 21 mars 2012.

Lecture est faite d'un communiqué du collectif qui déclare que suite à la campagne d'information faite par le collectif en direction des mairies et des populations, de nouveaux collectifs locaux se

sont créés. Un travail d'information des médias sur les 12 demandes de permis en fin d'instruction et en consultation publique sur le site du MEDDTL est en cours. Des communes préparent des arrêtés. De nouvelles réunions publiques d'information sont prévues.

Concernant l'éventualité d'organiser une manifestation nationale en IdF, le collectif considère que le travail de terrain n'est pas encore suffisamment développé pour l'organiser et que la période électorale n'est pas propice. En revanche, il propose la constitution d'un comité d'organisation pour préparer une future manifestation nationale.

Le collectif IdF a répondu négativement à l'invitation à se rendre à une réunion de l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques), qui est partie prenante de la commission de suivi gouvernementale. Des membres du collectif y participeront individuellement.

Collectif 46 (Lot)

Travail sur un ETAT ZERO sur la qualité de l'eau en partenariat avec le Conseil Régional participation active au 8 avril avec 70m de banderoles

Collectif 47 (Lot et Garonne)

Peu de mobilisation citoyenne mais le conseil général a mis en place un observatoire des dégâts du gaz de schiste. Cette mission a six mois pour rendre son rapport sur les permis de Beaumont-de-Lomagne et de Mirande dont les préfets ont reçus les dossiers pour instruction à leur niveau. On constate de plus une montée de la mobilisation dans le Gers et les Hautes Pyrénées.

Collectif 34 (Hérault)

Une importante réunion rassemblant plus de 200 personnes a eu lieu le 2 mars à Puisserguier pour informer sur le Permis des Plaines du Languedoc. Par la suite, d'autres réunions d'informations dans l'Aude et l'Hérault ont permis la création de 6 collectifs à ce jour. Le collectif de Narbonne a constaté un début de mobilisation des viticulteurs, et une mobilisation de la Chambre d'agriculture en ce qui concerne le non respect des appellations dans la procédure d'instruction du permis, ainsi que l'action d'un conseiller général EELV de l'Aude qui a déposé un recours gracieux (avec Me Hélène Bras) demandant à ce que ce permis soit abrogé de même que les trois autres par l'arrêté du 12 octobre 2011. Cette action devrait se poursuivre en recours contentieux. Si le titulaire du permis poursuit sa démarche exploratoire, les arrêtés d'ouverture de travaux miniers liés à la campagne sismique et au forage d'exploration seront attaqués au Tribunal Administratif.

Collectif 07 (Ardèche)

Le Conseil général a annoncé le financement d'une analyse de la qualité et salinité de l'eau par des hydrogéologues (observatoire de la qualité de l'eau), pour un coût exorbitant : 39.000 € pour un permis ! La démarche, complexe, est soutenue par le Conseil Régional Rhône-Alpes. Les collectifs considèrent que le principe « pollueurs payeurs » devrait être appliqué. A ce sujet, il est rappelé l'intérêt à surveiller les suites de l'affaire Erika, de rechercher la collaboration de structures telles que les Observatoires de la qualité de l'eau lorsqu'ils existent et qu'un marqueur important de la qualité de l'eau est la salinité.

FRAPNA Drôme

La FRAPNA a pris le relais du collectif 26 qui ne fonctionne plus. Des camions vibreurs ont été repérés dans la zone. Il peut s'agir de tests sur route de l'entreprise Thomas Constructeurs implantée à Portes-Les-Valence, entreprise qui adapte, entre autres, des dispositifs de mesure directe de la distance parcourue par roue étalonnée.

La FRAPNA demande que lors des enquêtes publiques liées aux documents d'urbanisme (SCoT et PLU) des courriers soient adressés au commissaire enquêteur demandant à ce que la recherche et l'exploitation des HGPdS soit interdite sur ces zones. Comme la démarche est récente, la FRAPNA est en attente de la réaction des maires et du préfet. La FRAPNA est aussi intervenue dans l'élaboration du Schéma régional climat air énergie où l'Etat a refusé d'intégrer cette problématique, considérant que, suite à la loi du 13 juillet 2011, la question n'était plus d'actualité.

Collectif 83 (Var)

153 communes du département ont reçu un courrier d'information. Un collectif des maires s'est constitué le 9 novembre 2011. Plus de 90 arrêtés municipaux ont été pris. Aucune mobilisation de cette ampleur n'a eu lieu dans le département. Objectif : pas un village sans collectif ! A ce jour 60

collectifs locaux ont organisé des réunions publiques d'information dans leur village. Le mouvement prend de l'ampleur principalement sur l'ouest du département et les départements limitrophes inclus dans le permis de Brignoles (04 et 84). Mise en place de banderoles à l'entrée de chaque village pour l'accueil des touristes cet été.

Suite à la demande de collectifs il est précisé que le laboratoire Analytika à Cuers (83) est fiable et agréé pour des analyses d'eau. Le collectif 83 doit prendre contact.

3 - Actions juridiques:

La base de données juridiques est presque en place. Il faut mutualiser les recours avec l'accord des requérants. Le groupe juridique a connaissance de 12 recours centralisés sur le Tribunal Administratif de Cergy –Pontoise, alors qu'il y en a beaucoup plus. Par exemple, il n'y a pas de trace du recours de Schuepbach au TA. La FRAPNA 07 et FNE auraient engagé un recours. Problème avec le nouveau code minier modifié par ordonnance et qui n'a pas fait l'objet d'une loi de ratification. Discussion : est-il applicable ou pas ?

Recours de Total contre l'abrogation de son permis de recherche. Son mémoire n'a pas été communiqué (délai le 13 avril). Une requête en intervention volontaire contre Total sur le permis de Guyane est portée par Nogazaran.

Il y aurait un rejet implicite de la demande Lyon-Annecy.

Le syndicat des avocats de France peut être consulté par tout collectif en cas de problème juridique.

4 - Action nationale du 8 avril à la Seyne sur Mer :

Il y a 3 mois tout le monde ignorait le projet d'installer une plate forme de recherches en mer sauf quelques APNE. Le permis « Rhône Maritime » a été attribué à une société spécialisée dans le gaz-pétrole qui fait des forages profonds au large d'Israël.

Plusieurs rassemblements sont prévus, dont un rassemblement maritime au large de Brégançon (présence de José Bové et Eva Joly). Les collectifs se retrouveront au Parc de la Navale à La Seyne sur Mer. Si le temps le permet, un rassemblement de bateaux aura lieu dans le port.

Il faut à cette occasion insister sur le fait que les Français ne sont pas les seuls opposants aux gaz de schiste et qu'il y a de nombreux collectifs dans le monde qui se mobilisent

5 - Propositions d'actions:

5 mai : journée internationale contre l'exploitation des sables bitumeux.

13 mai Journée nationale « poly centrée » : les collectifs s'accordent pour le report de cette journée. Il est proposé une action le 17 mai: «Prendre les ponts» à l'occasion du pont de l'Ascension.

20 juin : journée de mobilisation internationale à l'occasion de la Conférence Rio + 20. En particulier sur le thème de la prédation des ressources énergétiques de la planète.

Trois jours de mobilisation sur la transition énergétique sont programmés fin juin - début juillet par le collectif Le Vigan.

Autres actions:

- Relancer la lettre d'interpellation des candidats aux législatives. Prévoir une mobilisation à l'ouverture de la session parlementaire.
- Exiger le débat sur le code minier.

6 - Association Sans Gaz

Le CA de l'association a décidé l'apurement des dettes avant d'engager toute nouvelle dépense. D'où le rejet de la demande d'aide pour bloquer les forages du permis de la Plaine du Languedoc (4000 à 5000 €). Le constat est que le CA n'a pas fait rentrer d'argent, contrairement aux collectifs locaux.

Décision : « Sans gaz » se débrouille pour apurer 28 000 € et procède ensuite à sa dissolution.

7 - Site Internet de la coordination :

Il faut aller à l'essentiel pour mieux communiquer. Un formulaire juridique par permis est nécessaire. Création d'une association pour financer les modes de communication de la coordination nationale:

Sujet déjà abordé lors des précédentes coordinations nationales. Son impérieuse nécessité est réaffirmée. Cette association ne sera qu'un outil dont l'objet doit être très cadré.

Unanimité de la coordination sur le principe.

8 - Restitution des trois ateliers de l'après-midi:

- **Communication** :

L'atelier a surtout travaillé sur des recherches de solutions de modération dans les échanges internet, de formules pour modérer les échanges, et des relations avec les médias.

Une présentation du site Internet et de la base de données juridiques a été faite. Il existe actuellement 7 forums de discussions. Voir <http://nongazdeschiste.eu/>

- **International** :

L'atelier s'est concentré sur les relations et les actions à mener au niveau européen. Le constat: tous les collectifs européens ne sont pas au même niveau d'exigence, mais la tendance générale serait de faire monter les revendications, d'un positionnement strictement anti gaz de schiste à un positionnement général contre l'extractivisme, et en termes d'interdictions plutôt que de moratoires.

Plusieurs propositions

- Pérenniser la commission internationale.

- Définir des actions communes au niveau européen.

- Rédiger un texte de 2 pages sur l'état des mobilisations en France à destination des collectifs des autres pays.

- Faire signer la déclaration de Lézan à l'international. Des rencontres sont prévues pour ajuster cette déclaration sur l'aspect sanitaire (la santé avait été oubliée dans la déclaration de Lézan).

Un texte à adresser aux collectifs européens, rappelant le positionnement des collectifs français et appelant à une journée de mobilisation à une date à déterminer rapidement ensemble, a été soumis et approuvé en plénière.

- **VIAN (Vigilance, Information, Alerte (sur le plan) National** :

L'atelier a consisté en une présentation par le collectif 07 de sa VIA, et du projet d'une organisation du même type au niveau national. Il a été rappelé la nécessité de tenir compte des différences de pratiques des collectifs, si des VIA sont déjà installées ou pas. Le comité de veille national est de toute façon, non décisionnaire, les décisions revenant aux collectifs locaux.

Présentation détaillée ci dessous

En fin de séance, un communiqué de presse (**en annexe**) a été adopté à l'unanimité, sa lecture étant prévue lors des prises de paroles au rassemblement de la Seyne sur Mer.

Compte-rendu rédigé par Anne Dez, Alain Dordé et Alain Roubineau

ATELIER VIAN

19 participants, représentants 17 collectifs :

Gardanne Pays D'Aix (13), Gignac (34), Vaucluse (84), Causse Méjean (48), Montpellier, Lot-et-Garonne et Gers, Rivières Gard, Causses et Vallées, Basta Gaz Alès, Le Vigan 30, Collectifs locaux 83 (Draguignan, Entrecasteaux, Figanières, Mairie Pontevès, Régusse)

1ère PARTIE : DISCUSSION AUTOUR DES VIA LOCALES

CONSTAT CONCERNANT LES VIA :

Mise en place au départ en Ardèche pour répondre aux besoins d'alerte. Structure finalisée dans ce département.

Objectif : bloquer les travaux de façon non-violente mais efficace.

Processus assez long à mettre en œuvre, qui est en cours en différents endroits (Gard,...). De nombreux collectifs ne disposent pas de VIA ni de pyramide d'alerte téléphonique. On ne peut pas attendre que les VIA soient en place partout. Il est urgent de mettre une VIA Nationale en place.

METHODE UTILISEE EN VIA

Pyramides d'alertes téléphoniques, avec inscriptions volontaires, constituées de personnes motivées pour intervenir rapidement. Division en sous-groupes (environ 10 personnes) afin d'avoir plusieurs référents sur une même pyramide (nombre en rapport de l'importance du nombre d'inscrits).

Choisir 2 référents par collectif local pour les relations avec le comité de veille local (qui peut être départemental) s'il existe.

Tester la pyramide et analyser les résultats pour évaluer le nombre de personnes disponibles rapidement.

Important : validation de l'info initiale et évaluation de son importance. Une analyse fine des infos et des communications à ce sujet contribue à faire monter la population en compétences. Toute action basée sur une fausse alerte décrédibiliserait notre mouvement.

Diffusion de l'affiche de vigilance avec n° d'alerte.

LE RÔLE DES MAIRES

Le maire peut-il s'opposer à une manifestation ? Si celle-ci n'a pas été autorisée en préfecture, il peut faire intervenir la police.

Dans le cas de manifestation (blocage) sans que l'on ait eu le temps de demander l'autorisation, avertir immédiatement les élus locaux, la presse et les services de sécurité pour établir la meilleure relation possible.

La préservation de la qualité de l'eau est du domaine des maires, ce qui leur donne un pouvoir important dans leurs communes en cas de menace de pollution. Problème des terrains sous contrôle de l'armée.

STRUCTURATION

Création d'un comité de veille local. La veille du collectif devra être en communication avec la veille nationale.

Une permanence téléphonique est nécessaire.

Possibilité de téléphone portable sans abonnement (à se passer pour les personnes en veille).

Mais le N° de tel ne reste-t-il pas nominatif ? À vérifier (Michel L).

L'ACTION

Nécessité d'intervention dès les premiers travaux en France, pour ne pas laisser aux foreurs la possibilité de défendre l'idée de « forages propres »

Les manifestations ne suffiront pas. Il faut envisager d'emblée des actions de blocages.

Bloqueurs, cueilleurs de sondes sismiques, ...

Un chantier de forage est relativement long à installer (plusieurs semaines) avant fracturation.

Cela nous laisse le temps d'organiser les actions de blocages.

2ème PARTIE : DISCUSSION AUTOUR DE LA VIA NATIONALE (VIAN)

L'offensive des industriels est imminente. Les appuis administratifs dont ils disposent, l'avancement des dossiers en DREAL, leurs communications, sont inquiétants. Il apparaît de plus en plus clairement que nous approchons du moment où il faudra mettre en place des actions de blocages pour empêcher l'installation des plateformes de forage. Plusieurs collectifs locaux se sentent démunis face à l'ampleur de la tâche. La VIAN est conçue pour répondre à cette inquiétude, et être adaptable à tous collectifs, qu'ils soient fortement ou faiblement structurés.

OBJECTIF DE LA VIAN:

Mettre en place un système permettant d'activer une action nationale, voire une action de blocage national, dans plusieurs circonstances. Par exemple :

Pour renforcer l'action d'un collectif local, dont l'enjeu serait primordial pour le mouvement.

Par principe, les collectifs locaux restent souverains dans leur choix de mener une action locale, ce qui n'empêche pas une concertation avec le comité de veille national, pour initier une action par rapport à un démarrage de chantier dans une région où il n'y aurait pas de collectif local.

DIFFERENTES FORMES D' ACTIONS POSSIBLES :

Déplacement pour un soutien à une action locale déclenchée par un collectif : Il semble illusoire de faire déplacer des gens en nombre important sur plusieurs centaines de km. Par contre, il est envisageable de constituer une liste de personnes représentatives des différents départements, régions ou permis, prêtes à circuler dans chaque région de façon à venir soutenir physiquement et intervenir sur le plan médiatique pour une action de blocage local. Chaque collectif pourrait se charger de solliciter des militants dans ce sens. Ce type d'action prendrait un caractère régional.

Soutien médiatique à une action locale déclenchée par un collectif : Il s'agit, par exemple, de prévoir une campagne de presse nationale pour venir appuyer l'action. Cette campagne pourrait être complétée par une interpellation systématique des députés, des préfets, des maires, etc. Le comité de veille national devrait disposer d'un fichier presse national et local très complet.

Action de blocage national : C'est l'objet principal de la VIAN. Il s'agit, en s'appuyant sur tous les collectifs locaux, de bloquer une administration, un service public, des voies de circulation, etc..., en même temps et sur l'ensemble du territoire. Une telle action, à portée nationale, à très fortes retombées médiatiques est possible. L'ensemble des collectifs locaux représente un maillage important sur le territoire, permettant d'imaginer ce genre d'action. Cependant, pour être efficace et bien perçue par la population, elle doit être particulièrement bien organisée. Elle nécessite un minimum de précautions pour permettre d'agir en toute sécurité pour nos militants, des relations préétablies avec les pouvoirs publics pour être prise au sérieux, une préparation médiatique, et une discrétion particulière concernant l'objet et la date du blocage.

STRUCTURATION DE LA VIAN (VOIR SCHEMA DIRECTEUR en pièce jointe)

Comité de veille national constitué de militants aux compétences diverses : géologues, agents de maîtrise de chantier, militants expérimentés, ONG environnementales, foreurs, chargés de communication, juristes, élus, etc...

Les comités de veille locaux dont certains existent déjà (Ardèche, Gard,...), seront en relation directe avec le Comité de veille national. Ils pourront s'entourer de « personnes ressources » aux compétences variées, à l'image du Comité de veille national.

Dans tous les cas, les collectifs locaux doivent s'organiser pour avoir 2 référents qui entreront en communication, soit avec le comité de veille local s'il existe, soit directement avec le Comité de veille national. Ces deux référents pourront poursuivre les travaux initiés lors de cette CN en atelier VIAN. Une liste de diffusion dédiée est entrain de se mettre en place (merci Michel L) pour ce groupe de travail qui s'étoffera avec de nouveaux collectifs à chaque CN et entre les CN. Tout collectif qui le souhaite pourra, sous certaines conditions (à déterminer lors de la prochaine réunion VIAN), participer à ce groupe de travail.

La discrétion est de rigueur pour une partie du travail effectué. La communication sur les sujets sensibles se fera par voie postale.

QUESTIONS DIVERSES

Enjeux juridiques. Une demande est en cours vers un syndicat d'avocats. (Daniel B)

L'intérêt d'actions conjointes avec d'autres organismes (Greenpeace,...) a été évoqué.

Compléments pour VIAN Yvette Elie Gardini (collectif83) et Christophe Léon (collectif 07)